



FORMER LES OFFICIELS D'ATHLETISME



APPLIQUER LES REGLES EN ATHLETISME

ROLES/TÂCHES DES JUGES (Guide de formation - par Michel Melet)

[Spécial Départs](#)



De conception personnelle, ce document a pour but d'aider à former les Officiels d'Athlétisme en commençant par tous ceux qui, soit jeunes juges, assistants au jury, ou juges départx/réglx/fédx, opèrent dans les différents jurys de nos compétitions. Suivant niveau d'auditoire il est à commenter en conséquence. *(C'est basique)*

Sans formalisations, sont évoqués là les principales règles et/ou les commentaires à l'application de celles-ci. Le but principal étant d'initier à la fonction de juge (rôles et tâches), cela n'exclue pas celui de l'information de tous les autres acteurs des compétitions : athlètes, entraîneurs, animateurs, dirigeants, on ne se privera donc pas d'une large diffusion.

Le document peut être donné aux auditeurs de la formation, en les invitant particulièrement à s'imprégner, de ce qu'il est rappelé et développé largement, quant à ce qui doit conduire et animer les officiels d'athlétisme dans l'exécution de leurs fonctions. Les descriptions de fonctions, tâches à réaliser et rappels des règles sont volontairement simplifiés, voire limités, pour en faciliter l'approche. **Certaines règles ne sont pas traitées ici (des épreuves sur stade ou hors stade, mais aussi celles spécifiques aux épreuves en salle), et doivent être abordées au cours des formations, il faudra donc aussi appeler à ce qu'à court terme chacun complète ses connaissances par de l'activité de terrain en s'appuyant sur les références en cours de validité :**

- quant aux règles FFA :

- le Règlement Sportif/Les règles Techniques des compétitions (mis à jour en suivant les modifications IAAF)
- le Règlement FFA des Installations et des Matériels
- le Règlement des Compétitions Nationales (mise à jour annuelle).

- quant aux règles IAAF:

- Le manuel des Règles des Compétitions IAAF (mis à jour à chaque congrès de l'IAAF tous les deux ans),

☞ **Auxquels on peut ajouter le Guide des Procédure des Départs.**

Quant à la référence réglementaire, le présent document ne se substitue pas aux documents cités ci-dessus et en cours de validité.

Michel MELET
Président de la COT nationale
[Septembre 2007 - MAJ Sept 2011]

Ce document peut être tout ou partiellement utilisé pour reproduction ou réalisation d'autres documents de même fonction.

Remerciements :

Pour les illustrations et photos, bases de documents et schémas divers, inspiration de structure de document ...puisées dans les parutions ou autres éditions d'utilisation libre : dans des Collections personnelles des rédacteurs de ce document, dans les travaux photographiques d'agences spécialisées: Vandystadt, Photoathle, Getty Images, Jelag Photo, Allsport, dans les documents d'auteurs du « REFEREE »(IAAF), dans les documents d'auteurs du Guide des installations et matériels FFA, dans le guide personnel de formations des juges de M.Melet, dans les documents issus de structures : IAAF, FFA, CD 78, CD91,Ligue de Bretagne....

**Extrait (*) pour formation des équipes des départements, il doit y être ajouté
l'étude du guide des procédures des départements.**

(*) fait partie d'un ensemble traitant de toutes les disciplines.

**A - GENERALITES
(S'adresse à tous les juges)**

1 – QUALITES, COMPORTEMENT DE L'OFFICIEL D'ATHLETISME

- Avoir du bon sens.
- Avoir des réactions rapides mais réfléchies (ne veut pas dire précipitation)
- Agir de façon décidée, être sûr de soi mais sans « suffisance » ni étalage de supériorité, être diplomate, ne pas s'exclure d'avoir parfois de la pédagogie.
- Rester calme en toute circonstance.
- Bien connaître les règlements et leur application.
- Bien connaître sa fonction, et sa place à tenir.
- Avoir comme idée maîtresse l'équité entre les athlètes.

☞ **Officier n'est pas aborder sa tâche en pensant qu'elle ne consiste qu'à sanctionner, voire comme on dit parfois avec un esprit de « flicage ».**

☞ **JUGER, ARBITRER, n'est pas dans la perversité. JUGER, ARBITRER c'est aussi prévenir de faute possible, informer de la manière dont procède le jury, informer de risque de faute ...**

☞ **Particulièrement lorsque qu'on est dans un cas de jugement subjectif...mais aussi toujours, juger en son âme et conscience, au sein d'un fonctionnement en équipe. Le fonctionnement en équipe est essentiel, il ne sera pas vain si en cas de besoin d'avis à collecter on sait ceux-ci maîtrisés et hors influences diverses et celui ou celle qui a la charge de prononcer la décision en sera conforté.**

☞ **Arbitrer en son âme et conscience. Notamment au-delà de ses propres observations, prendre informations et avis complémentaires sur une situation qui a provoqué une réclamation ou lors d'observation de non respect des règles. Conforter au mieux son analyse pour décision.**

☞ **Parfois juger dans l'esprit, mais ne pas oublier que le plus sûr chemin pour aborder l'esprit des règles, c'est d'abord de les connaître parfaitement dans le texte (connaissances individuelles et collectives au sein d'un jury),**

☞ **Chaque fois qu'on sera en présence d'une situation qui a priori ne se retrouve pas dans les règles, ou parce qu'on est confronté à diverses interprétations possibles de celles-ci, il convient de se poser les questions : « Quel est le but du règlement? Quel est le but de la règle? Pourquoi la règle a été établie ainsi ?»**

☞ **Toujours être en disposition de se poser la question: « Quelle sera la décision la plus juste, satisfaisant TOUS LES ATHLETES ?»**

☞ **La fermeté d'une décision, qui suit un jugement (ou un arbitrage), n'implique pas l'étalage d'une supériorité qu'aurait le juge. Toute forme d'arrogance, de suffisance, à prononcer une décision doit être à bannir et est à remplacer par une neutralité d'expression à défaut d'action d'information complémentaire pédagogique dont on ne se privera pas au besoin.**

☞ **JUGER, ARBITRER, au besoin avec diplomatie et pédagogie (quelles que soient les catégories, mais avec attentions particulières pour les jeunes).**

☞ **Savoir « prendre » les athlètes, être bien informé de leur besoins, se rendre compte de nervosités (jeunes notamment)... l'adaptation de comportement compréhensif ne doit pas être exclu, comme la fermeté lorsqu'on est en présence d'athlètes peu coopératifs aussi fortes que soient leurs réputations ... rien n'excluant la sanction... mais avoir de la diplomatie ou/et de la pédagogie dans ces situations, voire en relation avec les « coachs » des athlètes...sans omettre au besoin les appels à se former aux règles de leur sport et discipline!**

☞ **Accepter les décisions ou rapports de Juge arbitre ou/et de Direction de compétition, même si il est fait état de problèmes rencontrés de tout ordre et même si ceux-ci ont été redressés dès que détectés (si ils ont existés c'est peut-être qu'il faut en prendre connaissance plus largement et en étendre l'information en vue de formations ou autres réorganisations par exemple ...)**

2 – Chacun à sa place sur le terrain de compétition, responsabilités

☞ La responsabilité de chacun vis-à-vis de l'Athlète est de veiller à mettre en place les meilleures conditions possibles afin qu'il se réalise au mieux de ses qualités.

☞ Avoir une compétition loyale, respect de l'équité, c'est l'essence même des règles dans les textes comme dans leur esprit.

☞ Même lorsque qu'une compétition doit se satisfaire de l'effectif d'Officiels à disposition, au sein du jury qui sera constitué, le « travail » doit être en équipe coordonnée.

Chacun restant dans son rôle et ses responsabilités. En maîtrisant les cumuls de tâches quand ils sont techniquement et éthiquement possibles, la vérité d'une organisation d'une compétition n'étant pas forcément celle d'une autre.

Ce qui n'exclue pas, suivant niveau d'officiel et niveau de compétition, que des référents soient repérés et joignables pour aider aux décisions d'officiels débutants.

☞ Trop d'« embrouilles/pataquès », en compétition, au plan des décisions de jury, sont issus de dérives de responsabilités ou de placements des fonctions du jury mais aussi par dépendance anormale du jury aux actions d'autres acteurs (ou pseudo acteurs) de la compétition, comme :

- JA décidant à la place de Directeur de réunion et inversement...
- JA d'une discipline interférant sur décision d'une autre discipline d'arbitrage ou de jugement,
- JA mal placé en course notamment...
- JA des départs en rappel de course, ou hors les limites de sa fonction pour présentation des cartons...
- Décisions de Secrétaire de compétition se substituant à des décisions de JA , voire de délégation technique(CSO)...
- Équipe des départs aux différents rôles mal répartis ou mal placés, pas d'action en équipe...
- OTN décidant à la place de JA...
- Dirigeants divers et variés usant d'influence perturbante et/ou inadaptée sur organisation et/ou jugements, autres appréciant de la qualité de jugement sans avoir qualité et connaissances pour cela... Etc....etc....

☞ ...des « embrouilles/pataquès », aussi dus aux relations mal adaptées avec l'organisation ou par manque de relations avec l'organisation, ou encore issus de points de frictions qui se révèlent sur

le terrain quand des espaces qui devraient être réservés à chacun se mélangent (de différents acteurs)...

☞ **Même si il y a de l'adaptation et/ou éducation à avoir suivant niveau d'organisation (notamment au niveau départemental)**

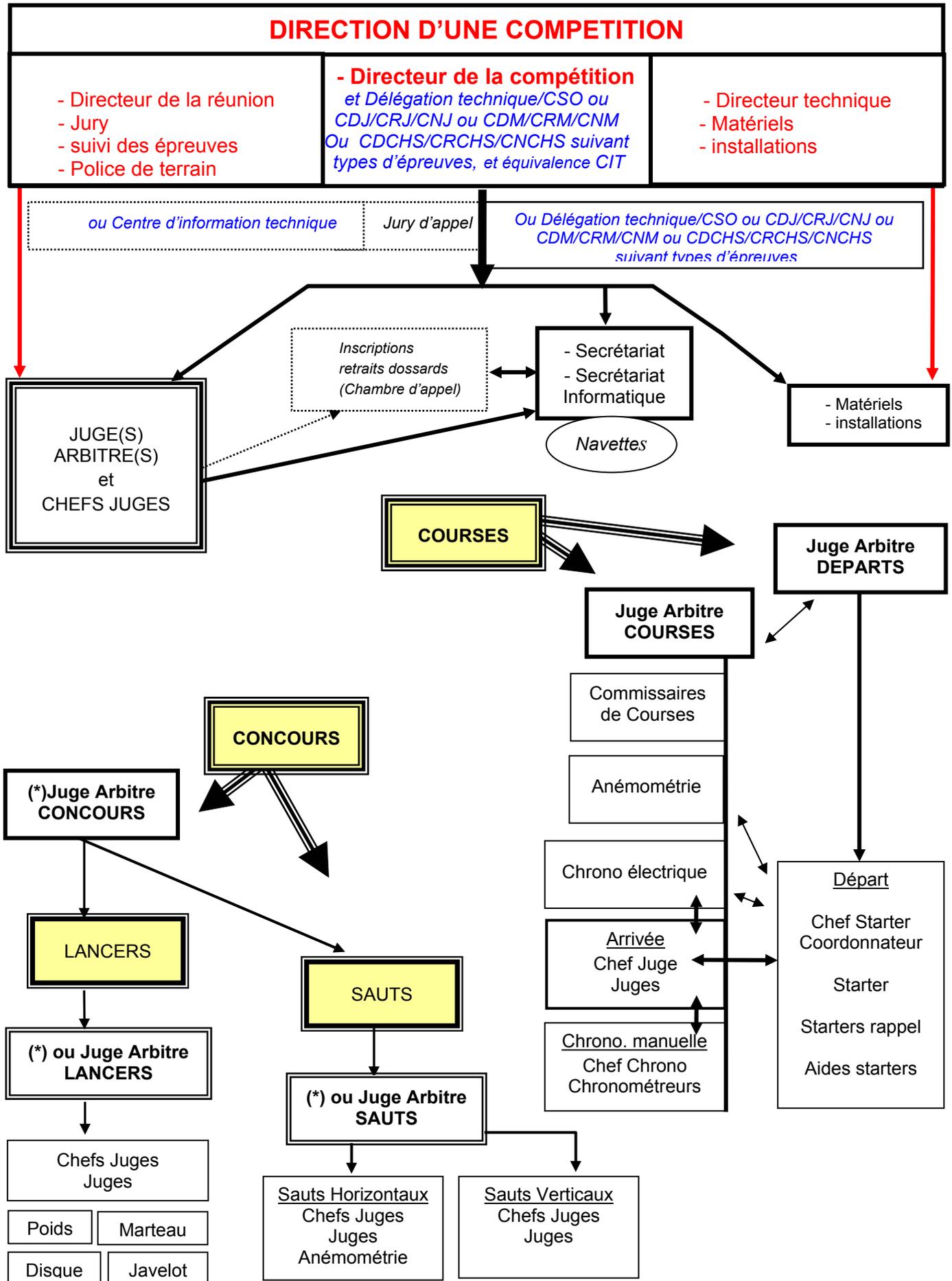
Une compétition doit être organisée dans un espace général délimité, où des compartiments doivent exister de fait ou identifiés, où chacun des acteurs doit connaître les limites de son espace dans ces compartiments ainsi que ses limites d'intervention sur la compétition... Public, Dirigeants, Organisation (dont protocole, pub, *médias...*), Médical, Coachs, Athlètes en compétition et hors compétition, Officiels en compétition et hors compétition... Aussi, autant qu'il est possible, veiller aux mises en place des zones de coachings (confort, aides règlementaires des athlètes, maîtrise des acteurs...), si dans des compétitions départementales cela peut représenter « un luxe », il n'est pas à exclure de se familiariser avec le besoin.

S'imprégner des règles F100 à F139 du Chapitre 1 du règlement Sportif FFA (voire des équivalences en règles IAAF), donne suffisamment d'indications sur les tâches et les limites des différents rôles des Officiels de compétition pour lesquels on est désigné sur une compétition. Sachant que la liste des fonctions peut être adaptée au besoin à la compétition ainsi qu'au potentiel d'Officiels à disposition (suivant le niveau de compétition), certaines au besoin regroupant les tâches de plusieurs fonctions sur une seule mais seulement quand cela est techniquement et éthiquement possible (auquel cas le document d'organisation du jury précisera quelles tâches sont concernées, voire lesquelles ne seront pas assurées dans le cadre de cette règle ou celles qui le seront dans un autre cadre).

Commentaire aux choix des illustrations/photos.

Parfois les photos choisies illustrent le propos, d'autres ne sont là que pour faire référence à la discipline traitée mais souvent elles révèlent aussi d'autres points particuliers qui devraient permettre d'aiguiser l'observation et la réactivité du juge au respect des règles...observons donc !

3 – ORGANIGRAMME



B - L'ORGANISATION **(s'adresse à tous les juges)**

1 – OFFICIELS DE DIRECTION ET JURY

Les fonctions ci-dessous sont parfois tout ou partiellement regroupées [suivant niveau de compétition - niveau départemental - ou lieu]. Les cumuls de fonctions, autant que ceux des tâches, sont à maîtriser en veillant à ce que cela soit techniquement et éthiquement possible, la vérité d'une organisation d'une compétition n'étant pas forcément celle d'une autre.

☞ La Direction d'une compétition

- Directeur de la compétition (si groupement : + délégation technique/CSO ou CDJ/CRJ/CNJ ou CDM/CRM/CNM ou CDCHS/CRCHS/CNCHS suivant type d'épreuve, + équivalence centre d'information technique)

- Directeur de la réunion ([avec un adjoint parfois] responsable du Jury et de la police de terrain)

(Adjoints Commissaires de terrain)

- Directeur technique (préparation des installations, mise en place des matériels et installations/tracés)

(- Jury d'appel)

(- Délégation technique/CSO ou CDJ ou CDM ou CDCHS suivant type d'épreuve)

(- Centre d'Information Technique)

(- Inscriptions, retraits dossards,...)

(- Speaker - Animation)

☞ Le JURY

➤ Secrétariat de compétition : (qualification Secrétaire informatique) juge chef de secrétariat

➤ *(chambre d'appel : Juge arbitre et chef juge)*

➤ Juge Arbitre

- Général ou/et par famille d'épreuves *(veiller à avoir au moins 1 JA courses, 1 JA des départs, 1 JA des concours, et avec des épreuves combinées prévoir 1 ou deux JA spécifiques)*

➤ Photo finish : Chef Juge

➤ Chronométrie manuelle : (qualification Chronométrateur) Chef Chronométrateur et Chronométrateurs

- Equipe des départs : (qualification starter) Chef Starter/coordonnateur - Starter-starter de rappel - aide starter
- Autres par famille d'épreuves
 - Courses : (qualification juges courses) Chef des commissaires et commissaires, Chef juge aux arrivées et juges [compte-tours], anémomètreur.
 - Sauts : (qualification Sauts) chef juge et juges + aides techniques: Longueur, Triple saut, Hauteur, Perche ; qualification anémomètreur pour Longueur et Triple.
 - Lancers : (qualification Lancers) chef juge et juges + aides techniques: Poids, Marteau, Disque, Javelot
 - Epreuves combinées : suivant organisation et règles (juge arbitre spécifique)
 - Marche : [spécificités] (qualification Marche) Chef Juge et juges de marche, *mesureur qualifié hors stade pour parcours hors du stade.*
 - Hors stade : [spécificités] (qualification Hors stade) pour courses sur route : Juge arbitre, juges, mesureur. Cross : suivant organisation et règles.

2 – LA DIRECTION D'UNE COMPETITION

Les fonctions ci-dessous sont parfois tout ou partiellement regroupées [suivant niveau de compétition - niveau départemental - ou lieu] mais la Direction Technique revient généralement, dans nos compétitions départementales et régionales, à l'organisateur local. Les cumuls de fonctions autant que ceux des tâches sont à maîtriser en veillant à ce que cela soit techniquement et éthiquement possible, la vérité d'une organisation d'une compétition n'étant pas forcément celle d'une autre.

☞ Directeur de la compétition (délégation technique/CSO ou CDJ/CRJ/CNJ ou CDM/CRM/CNM ou CDCHS/CRCHS/CNCHS suivant type d'épreuve).

Le Directeur de la Compétition (fonction au sens sportif et/ou délégation technique / CSO.....) aura la responsabilité de planifier l'organisation technique d'une compétition en coopération avec les Délégués Techniques s'il y en a. Il s'assurera que cette planification est réalisée et résoudra tout problème technique en liaison avec les Délégués Techniques s'il y en a.

Il dirigera l'interaction entre les participants à la compétition et, par l'intermédiaire du système de communication, sera en contact avec tous les Officiels.

Pour une course hors stade c'est le Directeur de Course. Il est également le Directeur de Réunion ou en fait assurer les tâches par un adjoint désigné.

Cette fonction, non en rapport à une qualification avec diplôme spécifique, demande d'avoir de sérieuses connaissances des règles techniques et d'organisation des compétitions.

☞ Directeur de la réunion ([+ un adjoint parfois] responsable du Jury et de la police de terrain).

Le Directeur de réunion sera responsable du bon déroulement de la Réunion. Il devra vérifier que tous les Officiels sont présents pour assumer leurs fonctions, désigner des remplaçants si nécessaire et aura toute autorité pour mettre fin aux fonctions de tout officiel qui ne respecte pas les règles. Il sera aussi le commissaire de terrain ou Il devra, en coopération avec le Commissaire de terrain désigné, faire en sorte que seules les personnes autorisées soient admises dans l'arène.

Note : Pour les réunions durant plus de quatre heures ou de plus d'une journée, il est recommandé que le Directeur ait un nombre approprié de Directeurs Adjoints. Cette fonction, non en rapport à une qualification avec diplôme spécifique, demande d'avoir de sérieuses connaissances des organisations des épreuves d'une compétition autant que de celles des Juges eux-mêmes (qualifications , niveaux de qualifications...).

☞ Directeur technique (préparation des installations, mise en place des matériels et installations/tracés).

Le Directeur Technique sera responsable de s'assurer que la piste, les pistes d'élan, les cercles, les arcs de cercle, les secteurs, les zones de chute pour les concours et tout le matériel et engins, sont conformes aux dispositions du Livret Règlement des Installations et des Matériels.

(Il est chargé de mettre à disposition tous les moyens et locaux nécessaires pour l'organisation technique et administrative de la réunion.

Il est responsable de la mise à disposition de la piste, des haies, de la rivière de steeple, des témoins de relais, d'une échelle pour la chronométrie manuelle et les juges à l'arrivée, d'un compte-tour pour les épreuves supérieures à 1 tour, d'une tour pour la chronométrie électrique, de jeux de drapeaux pour les commissaires de courses et les concours, des tapis de réception de sauts, des barres, de la conformité des filets des cages, des engins de lancers, des appareils de mesures, etc.)

Cette fonction, non en rapport à une qualification avec diplôme spécifique, demande d'avoir de sérieuses connaissances des règles techniques des compétitions autant que de celles qui régissent les normes des matériels et installations qu'il y a à mettre à disposition d'une compétition et du Jury de celle-ci.

3 – LE JUGE ARBITRE

C'est la personne chargée d'attester du bon déroulement des épreuves.

Il valide les résultats et les performances, propose à l'homologation les records.

Il règle tous les problèmes techniques pouvant survenir, non prévus par le règlement, et peut remettre en cause une décision des juges.

Il règle : les contestations de jugement (qui peuvent être exprimées sur le terrain par l'athlète), ou les réclamations, ces dernières devant officiellement être portées à sa connaissance au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats.

☞ Suivant l'importance de la compétition, il peut être **unique (cependant un Juge arbitre des départs devrait au moins être désigné)**, ou il peut y avoir autant de Juges arbitres qu'il est nécessaire, par famille d'épreuves notamment ou/et besoin d'organisation.

- les sauts,
- les lancers.
- Les épreuves combinées
- Les épreuves tout ou partie hors stade

Pour les courses, il est le seul habilité à prononcer une disqualification suite à une faute signalée par un commissaire de courses (faute en course ou de relais).

Il peut avertir, ou disqualifier, un athlète pour comportement incorrect ou anti-sportif (*) (avec des particularités suivant gravité [ou aussi considération technique quand il s'agit d'un Juge arbitre des départs]). Cette disqualification entraîne l'exclusion de la compétition.

() En cas de faits graves, un rapport devra être produit et remis à la Direction de compétition qui devra le transmettre à l'organisme dirigeant concerné.*

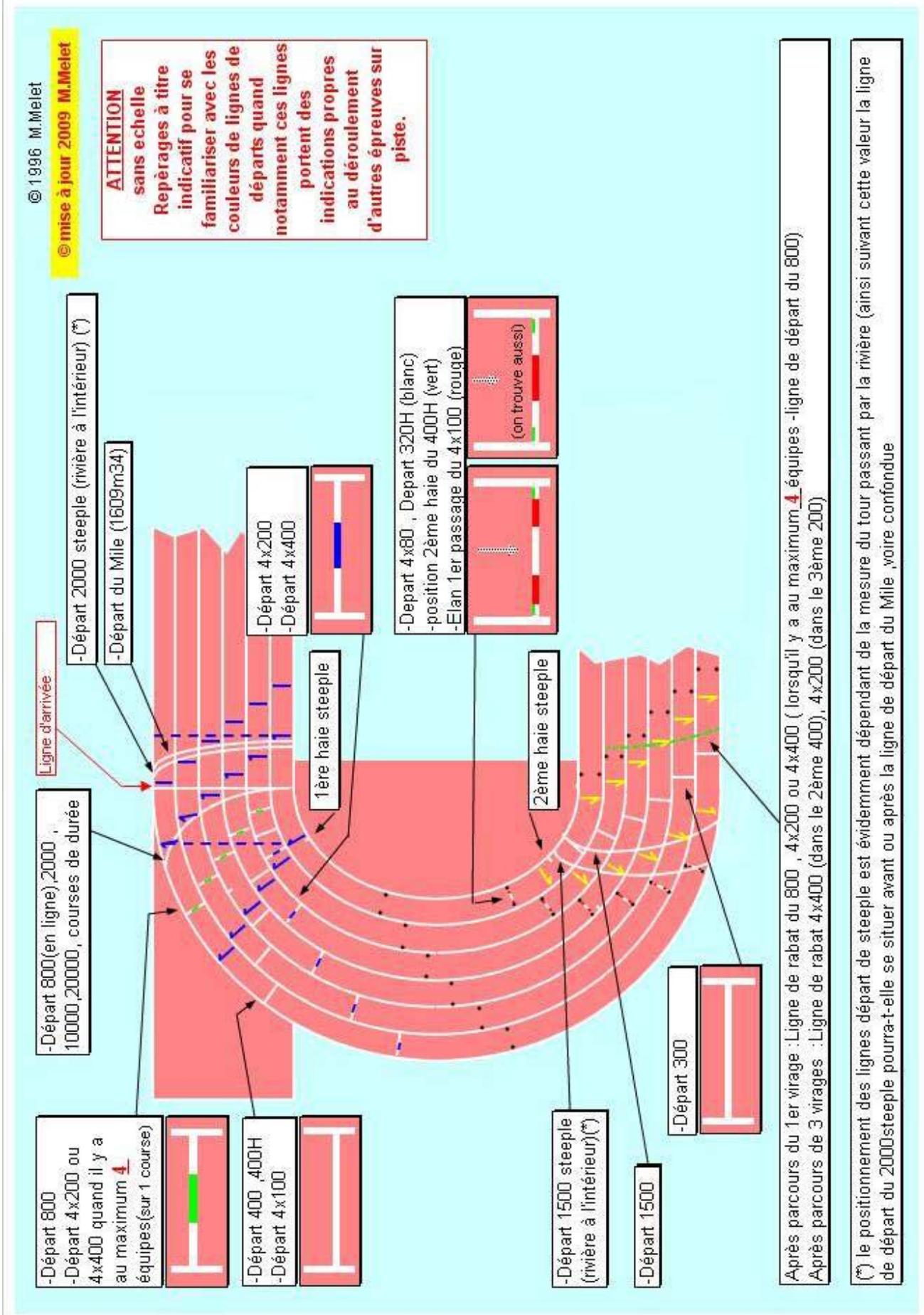
C - LES COURSES

1 – LE JURY

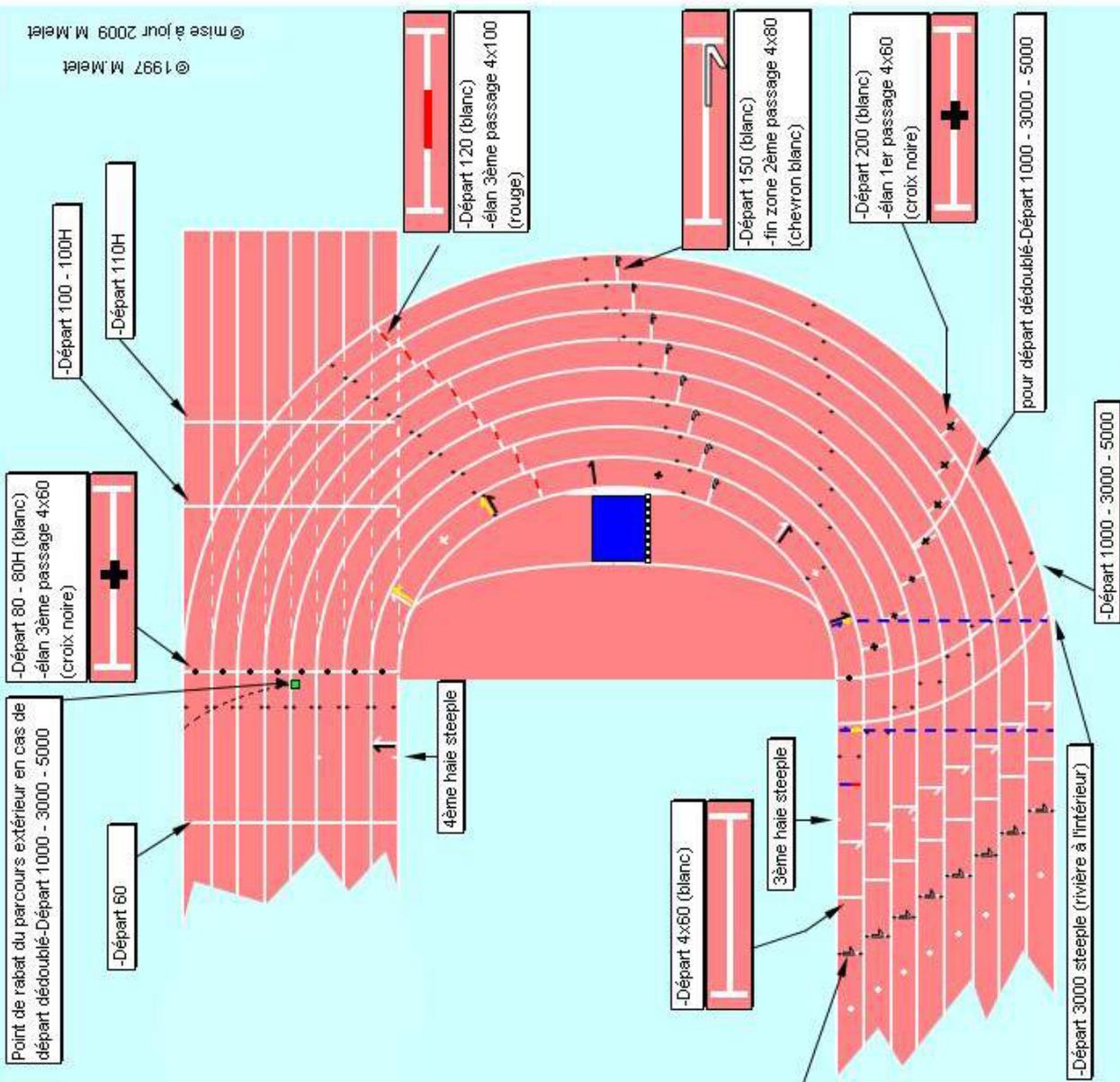
- Les officiels des départs
- l'équipe des départs
 - Le chef starter/coordonnateur
 - Starter(s)
 - starter(s) de rappel,
 - aide(s) starter.
- Les commissaires de courses
- Les juges à l'arrivée
 - chef juge,
 - juges.

- La chronométrie manuelle
 - chef chrono
 - chronos
- La chronométrie électrique (photo finish)
 - Juge Chef de Photo finish
 - manipulateur de photo-finish
- L'anémométrie
- Les juges de marche
- Les officiels hors stade

Et voir les annexes (mesure piste)



ATTENTION
 sans échelle
 Repérages à titre indicatif pour se familiariser avec les couleurs de lignes de départs quand notamment ces lignes portent des indications propres au déroulement d'autres épreuves sur piste. (également à titre indicatif les passages de relais et seulement au premier couloir, la position des haies sur le tour de piste).



(*) le positionnement des lignes départ de steeple est évidemment dépendant de la mesure du tour passant par la rivière

C3-1) POSITIONS DES ATHLETES AU DEPART.

Dans toutes les courses jusqu'à 400m inclusivement (y compris le premier parcours du 4x200m et du 4x400m), un départ accroupi et l'utilisation de blocs de départ est obligatoire, mais pour les catégories Benjamins et les Benjamines (et en dessous) l'utilisation des blocs de départ n'est pas obligatoire mais le départ doit être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol.

Pour les départ en blocs, ou en position accroupi :

A l'ordre/invitation l'athlète doit répondre sans délai (ou délai raisonnable) pour assurer la position.

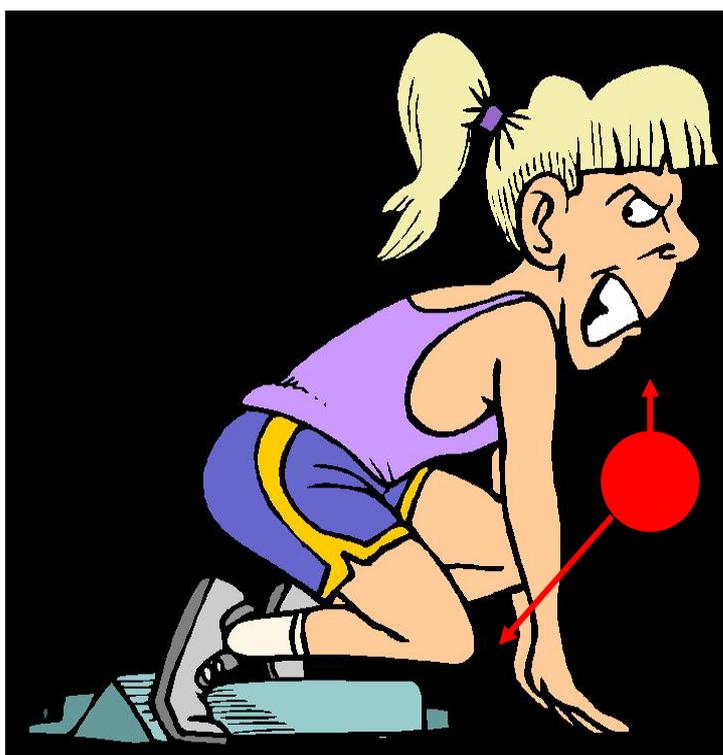
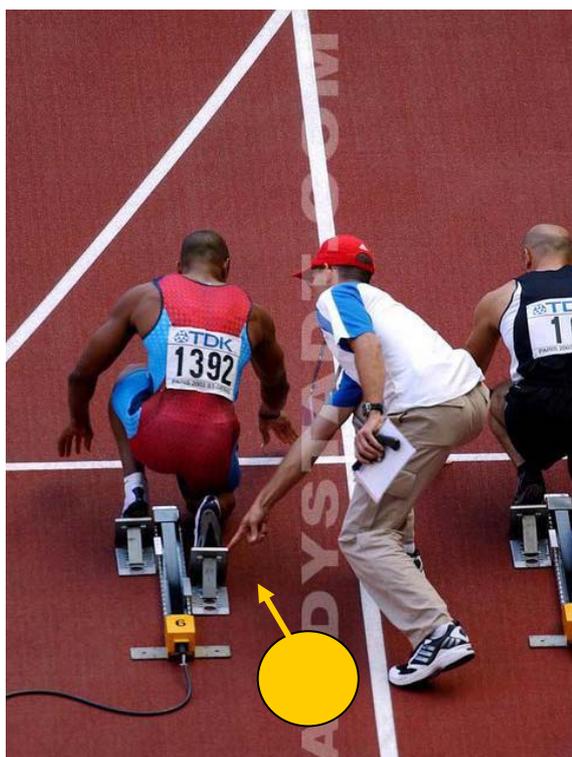
En position "A vos marques" :

- L'athlète doit être complètement à l'intérieur du couloir qui lui a été attribué
 - les 2 mains en contact de la piste, derrière la ligne de départ,
 - 1 genou (minimum) en contact du sol,
 - les 2 pieds en contact des blocs
- (ou de la piste s'il n'y a pas de blocs - cas jusqu'aux benjamin(e)s).

En position "Prêts" :

- l'athlète prend sa position finale (en attente du coup de feu).

[à la suite de l'ordre/invitation « Prêts » il répond sans délai, et sans perdre le contact des pieds avec les blocs et des mains avec le sol il passe de sa position « A vos marques » à sa position « Prêts ».





Pour les départs debout :

A l'ordre/invitation l'athlète doit répondre sans délai (ou délai raisonnable) pour assurer la position.

En position "A vos marques" :

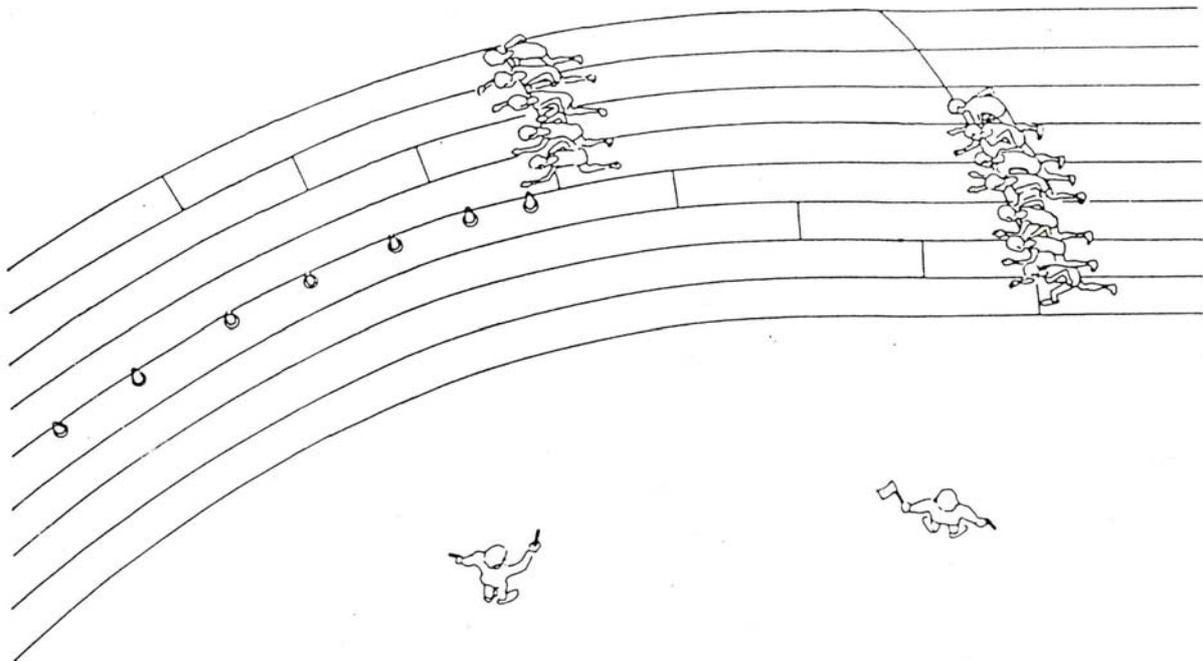
- les 2 pieds en contact de la piste, derrière la ligne de départ,
- aucun autre contact avec la piste.





Dans les épreuves de demi-fond, il est possible lorsqu'il y a beaucoup de participants de partager en 2 les concurrents (2/3 sur la ligne normale et 1/3 sur la ligne compensée), ceux étant à l'extérieur faisant leur 1^o virage en décalé.

[voir également dans les annexes le schéma d'aménagement de piste en conséquence]



C3-2) Le CHEF STARTER/COORDONNATEUR

Il est chargé d'organiser l'équipe, et décide de qui startera une épreuve, sachant qu'il peut starter lui-même (sous certaines conditions d'organisation en rapport au niveau de compétition).

Avant le premier départ, à la demande et sous la direction du Juge chef de photo finish, sous le contrôle (du juge arbitre des départs) et du juge arbitre des courses, il procède techniquement (coup de feu) à la réalisation du contrôle "point zéro". (voir les annexes)

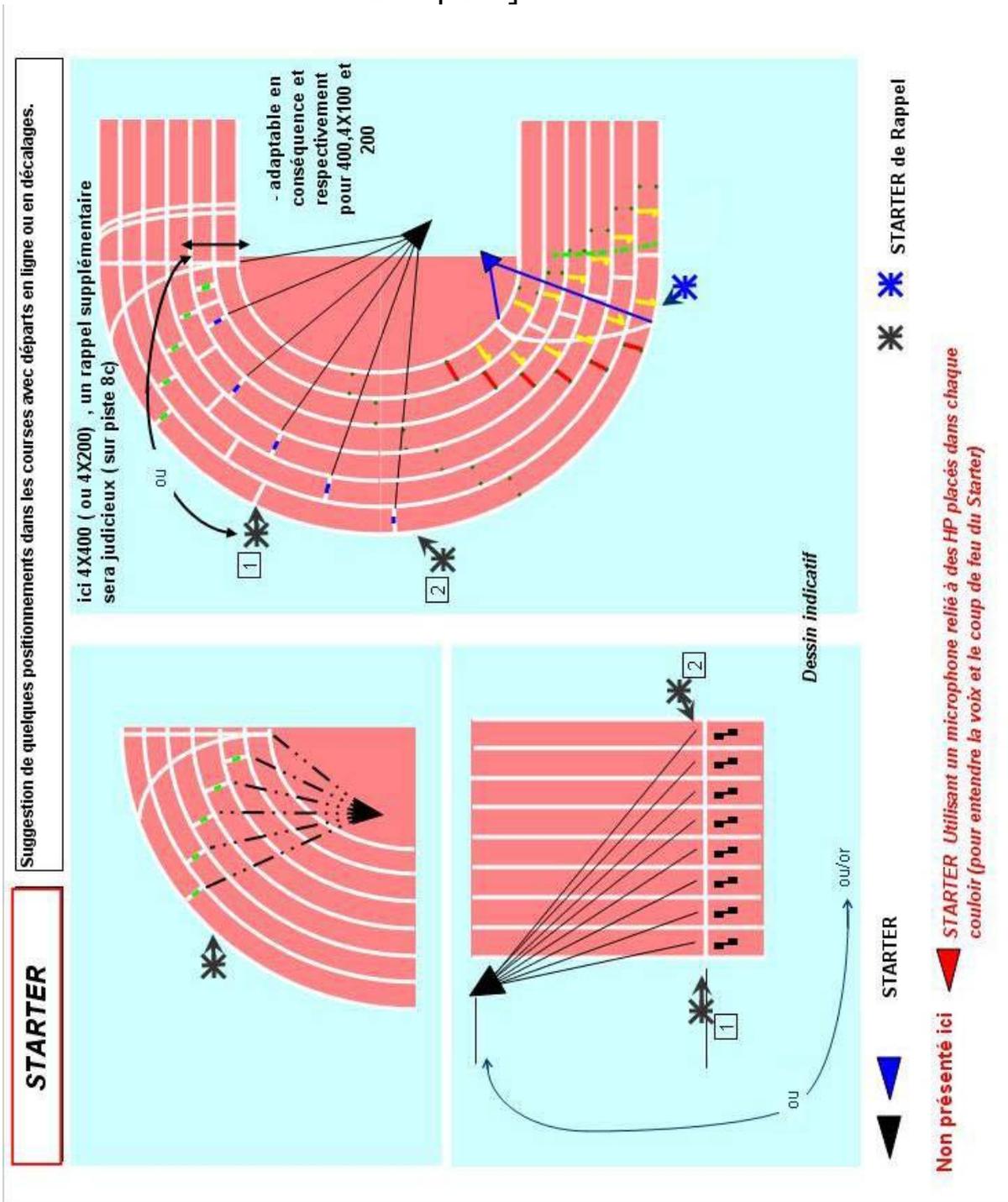
Il est en liaison (moyens de communications divers) avec le juge chef aux arrivées (celui-ci est normalement le coordonnateur de tout ce qui concerne l'arrivée) mais plus généralement avec la chronométrie (manuelle et photo finish), et avec l'anémométrie. Il s'assure de leur disponibilité avant de lancer une procédure de départ (indication au starter) (*).

(*). Dans nos compétitions « ordinaires » (effectif d'officiels réduit) c'est le starter qui directement s'assure de la possibilité de lancer une procédure de départs.

Le Starter



[En situations et avec équipements aux départs courants - sans hauts parleurs et sans centrale de contrôle de faux départs]



* Le Starter sera positionné de façon à être bien en vue de la chronométrie manuelle (et de l'anémométrie si elle n'est pas automatique). Pour qu'il soit ainsi vu, la position du Starter pourra être adaptée en fonction de l'environnement de celle-ci mais sans oublier d'avoir au mieux tous les coureurs dans son angle de vue étroit. En fait il devra être placé pour respecter un équilibre visuel (complété de l'aide du ou des starters de rappels placé(s) en conséquence), aussi pour que ses ordres/invitations soient bien entendus des athlètes, mais aussi et surtout en respectant un équilibre/équité de diffusion du coup de feu aux athlètes. Aussi le Starter devra être placé de façon à ce que la distance qui le sépare de chacun des Athlètes soit approximativement la même et sans exagération de cette distance (l'exagération de la distance coup de feu/athlètes pénalise leurs performances).

* Pour les courses avec départ accroupi, il est nécessaire qu'il soit placé (lui ou/et assisté de starters de rappel) de façon à ce que soit vérifié que tous les coureurs sont immobiles/stables dans leur position finale « A vos marques », puis dans leur position finale « Prêts » avant que le coup feu ne puisse être donné.

* Le Starter prononce les commandements de la procédure de départ (ordres/invitations et coup de feu)
Les ordres doivent être donnés, avec de la voix (cas des positions éloignées) mais clairement et sur le ton de l'invitation.

- Pour les épreuves avec départ en starting-blocs (ou en position accroupie pour les benjamins)

[les épreuves avec un départ pour un parcours jusqu'à 400m]

Les commandements sont :

« A vos marques »

« Prêts »

Signal de départ (coup de feu)

- Pour les épreuves avec départ debout (pas de main touchant le sol en position finale ou pendant le départ) les commandements sont :

« A vos marques »

Signal de départ (coup de feu)

Nota : Après chacun des commandements, et avant de passer au suivant, il est impératif que tous les concurrents soient immobiles/stables et dans une position correcte conforme aux descriptions que les règles permettent.

✓ *Il n'y a pas de règle qui permette de déterminer le temps qui doit s'écouler entre les commandements. « à vos marques » et « prêts », et entre le commandement « prêts » et le coup de feu. Le starter doit être guidé par l'immobilité/stabilité obtenue de tous les athlètes dans la position « à vos marques » et dans la position « prêts ». La concentration du Starter doit être à son maximum pour déceler cet instant où tous les athlètes sont effectivement*

prêts et concentrés à n'attendre plus que le coup de feu, et pour être lui-même prêt à donner ce coup de feu à cet instant (le départ est aussi un partenariat)...C'est le laps de temps visible avant le coup de feu. (plus que dans l'immobilité/stabilité réalisée[référence] l'instant à évaluer pour donner le coup de feu c'est celui vérifié que les athlètes sont à leur position finale = ils sont prêts.)

✓ *La concentration du starter doit être double, à la fois dans la mesure de l'instant atteint par les athlètes de n'attendre plus que le coup de feu et à la fois dans sa propre promptitude à donner le coup de feu sans attendre à la suite de cette vérification établie.*

* Si, pour une raison quelconque, le Starter estime (ou sur indication de ses aides/rappels) que toutes les conditions ne sont pas remplies pour donner un départ régulier après que les Athlètes soient à leurs marques (ou « prêts »), il ordonnera aux Athlètes de se relever et les Aides Starters les replaceront, suivant la course, dans leur couloir ou sur la ligne de rassemblement pour les départs en ligne - (3m derrière la ligne de départ).

* Si le Starter estime que le départ n'a pas été régulier (faux départ ou autre raison dont le fait qu'il a mal donné le départ) il devra rappeler la course.

* Toute interruption ou gêne dans la procédure de départ sera évaluée par le juge arbitre des départs et hors causes étrangères aux athlètes (bruits parasites, problème d'ordre technique ou technologique...) il pourra être amené à donner un avertissement de comportement a(ux) athlète(s) qu'il aura jugé responsable(s) d'une interruption de départ.

** Le Starter décide, et annonce, l'attribution (ou non) d'une responsabilité (ou plusieurs) d'un "faux départ".

C 3-3) STARTER DE RAPPEL

Il est l'adjoint du Starter. Il rappelle les concurrents par un coup de feu (si il y a eu un coup de feu de départ) quand il considère que le départ n'a pas été régulier (pour différentes raisons), il doit rapporté au starter avant qu'une décision ne soit prise.

Parfois, suivant organisation et besoins au départ ou niveau moindre de compétition, le starter de rappel assure tout ou partie des tâches d'aide starter.

C 3-4) AIDE-STARTER

- Il place et/ou vérifie la position les athlètes dans leurs couloirs et dans la bonne course, ou (départs en ligne) dans l'ordre de la liste de départ (ordre de la liste de la corde vers l'extérieur de la piste)

- Il doit s'assurer que les témoins sont disponibles pour les premiers partants d'une course de relais.
- Il vérifie que l'athlète a (*son maillot et*) son bon N° et bonne fixation du dossard :
 - dans le dos pour les courses intégralement en couloir,
 - sur la poitrine pour les épreuves arrivant en ligne.
- Il s'assure qu'en suivant les commandements du Starter il y a satisfaction des positionnements réglementaires des athlètes au départ (voir le point qui traite des positions au départ).
- Parfois, suivant organisation et besoins au départ ou niveau moindre de compétition, le starter de rappel assure tout ou partie de ce contrôle.

C 3- 5) REGLE DES FAUX DEPARTS

a) Le départ régulier- Le faux départ

- Après avoir pris sa position complète et finale de départ, un Athlète ne devra commencer son départ qu'après avoir perçu le son du coup de feu ou le signal d'un appareil de départ approuvé.
- Si, de l'avis du Starter ou des Starters de Rappel, un athlète commence son mouvement de départ (*) avant le coup de feu ou la possible perception de celui-ci, cela sera considéré un faux départ, et la course devra être rappelée.
 (*) *une forme d'engagement de course*

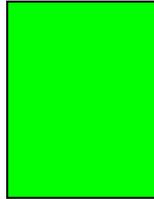
b) application de la règle

- Pour les benjamins/minimes (pour la même course):
 - 1 responsabilité de faux départ par athlète est admise,
 - disqualification à la 2eme responsabilité pour un même athlète .
- Pour les cadets/juniors/espoirs/seniors (pour la même course) :
 - aucune responsabilité du faux départ n'est admise,
 - tout athlète responsable d'avoir provoqué un faux départ sera disqualifié
- Pour les épreuves combinées cadets/juniors/espoirs/seniors (pour la même course):
 - 1 responsabilité de faux départ est admise,
 - disqualification à la 2eme responsabilité de faux départ, quelque soit l'athlète a qui elle est attribuée, dans la même course.

C 3- 6) LES CARTONS .

Ils sont spécifiques et d'utilisation pour l'équipe des départs ; les plots de départs doivent permettre les mêmes présentations de couleurs et de formes (deux faces identiques).

☞ **VERT** : à l'appréciation d'une situation de faux départ ou d'une interruption de départ, le starter et son équipe n'affecte aucune responsabilité d'athlète(s).
La présentation du carton vert est collective.



☞ **ROUGE** - (Mi Rouge/mi Noire a partir de 1^{er} Novembre 2011):
disqualification (il peut être présenté [brandi] à 1 ou plusieurs athlètes simultanément).
Il est présenté à [brandi à l'intention de...] l'athlète à qui a été attribué la responsabilité d'un faux départ (ou second FD de la course en EC, second FD individuel pour benjamins minimes)



☞ **JAUNE** - (Mi Jaune/mi Noire a partir de 1^{er} Novembre 2011):
Pour les benjamins/minimes : avertissement pour responsabilité d'un faux départ (il peut être présenté [brandi] à 1 ou plusieurs athlètes simultanément).
Pour les EC : il est d'abord présenté à [brandi à l'intention de...] l'athlète à qui a été attribué la responsabilité d'un faux départ, puis il est présenté à [brandi à l'intention de...] l'ensemble des concurrents



Annexes - Aide mémoire

1) Aide mémoire

Les Haies

MM.2002-m.a.j 2011/12

- (**) Suivant Règlements et/ou Recommandations Fédérales (DTN,CNJ),de Ligues,de Départements.
- Suivre les directives des pratiques en cours.
- (sc) En scolaire ou éventuellement en scolaire.
- Suivant les directives en vigueur pour ces catégories (H et F), tableau à compléter d'épreuves et précisions pour Poussins, Benjamins, Minimes et pour Vétérans(jusqu' à Vet. 4).
- Ex: en V1H le 110 se fait avec haies de 1,00m.

EXTERIEUR						SALLE					
Catégories	courses	Hauteur	Nombre	intervalle	marques	Catégories	courses	Hauteur	Nombre	intervalle	marques
Benj	ou(**) 50	ou(**) 0,762	(**) 5	(**) 7,50	(**) rouge	Benj	ou(**) 50	ou(**) 0,762	(**) 5	(**) 7,50	(**) rouge
Min	100 80(**) 110(**) 200(**) 180(sc)	0,838 0,838(**) 0,914(**) 0,762(**) 0,762	10 8 10 10 9	8,50 8 9,14 18,28 18,28	jaune blanc bleu bleu	Min	50 ou(**) 60 ou(**)	0,838 (**) 0,838 (**)	4 (**) 5 (**)	8,50 (**) 8,50 (**)	jaune (**) jaune (**)
Cad Cad 320	110 --ou(**)--	0,914 0,838	10 8	9,14 35	bleu vert	Cad	50 60	0,914 0,914	4 5	9,14 9,14	bleu bleu
Jon Esp Sen Cad 400	110 110 400 --ou(**)--	1m (0,995) 1,067 0,914 0,838	10 10 10 10	9,14 9,14 35 35	bleu bleu vert vert	Jon Esp Sen	50 60	1m (0,995) 1,067 1,067	4 4 5	9,14 9,14 9,14	bleu bleu bleu
Benj	ou(**) 50	ou 0,650 à 0,762	(**) 5	(**) 7,50	(**) rouge	Benj	(**) 50	ou 0,650 à 0,762	(**) 5	(**) 7,50	(**) rouge
Min	80 50(**) 100(**) 200(**) 180(sc)	0,762 0,762(**) 0,762(**) 0,762(**) 0,762	8 5 10 10 9	8 7,50 8,50 18,28 18,28	blanc Rouge jaune bleu bleu	Min	50 ou(**) 60 ou(**)	0,762 (**) 0,762 (**)	4 (**) 5 (**)	8 (**) 8 (**)	blanc (**) blanc (**)
Cad Cad 320	100 --ou(**)--	0,762 0,762	10 8	8,50 35	jaune vert	Cad	50 60	0,762 0,762	4 5	8,50 8,50	jaune jaune
Jun Esp Sen Cad 400	100 400 --ou(**)--	0,838 0,762 0,762	10 10 10	8,50 35 35	jaune vert vert	Jun Esp Sen	50 60	0,838 0,838	4 5	8,50 8,50	jaune jaune

Engins de lancers (FRANCE)

EN FRANCE la référence est toujours le livret des règlements FFA en cours de validité, il donne le tableau des engins utilisés

FEMMES					HOMMES				
CATEGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau	CATEGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau
Benj	2 Kg	600g	400g	2 Kg (1)	Benj	3 Kg	1 Kg	500g	3 Kg (1)
Min	3 Kg	800g	500g	3 Kg (1)	Min	4 Kg	1 Kg 250	600g	4 Kg
Cad au 1/04/2010	4 Kg	1 Kg	600g	4 Kg	Cad	5 Kg	1 Kg 500	700g	5 Kg
Cad avant 31/03/2010 et à partir 1/01/2012	3 Kg	1 Kg	500g	3 Kg	Jun	6 Kg	1 Kg 750	800g	6 Kg
Jun	4 Kg	1 Kg	600g	4 Kg	Sen-Esp-	7 Kg 260	2 Kg	800g	7 Kg 260
Sen-Esp-	4 Kg	1 Kg	600g	4 Kg					

(1) La longueur totale de l'engin peut être réduite.

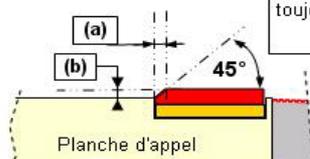
Délais

Suivant le nombre d'athlètes encore en compétition

	Epreuves individuelles			Epreuves combinées		
	Haut	Perch	Autre	Haut	Perch	Autre
Plus de 3	1'	1'	1'	1'	1'	1'
2 ou 3	1' 30''	2'	1'	1' 30''	2'	1'
1	3'	5'	-	2'	3'	-
Ess consécutif	2'	3'	2'	2'	3'	2'

Précisions délais:

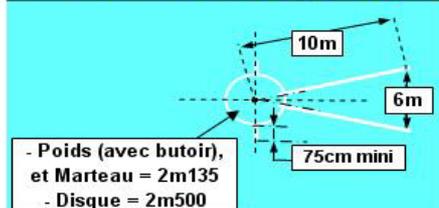
-Tout athlète entrant en concours n'a pour son 1er essai que 1'.



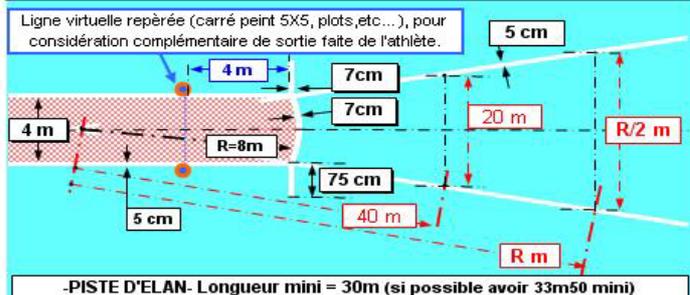
(a) et (b) doivent être toujours de même valeur: = 7 +/- 1mm

Angle de plasticine = 45°

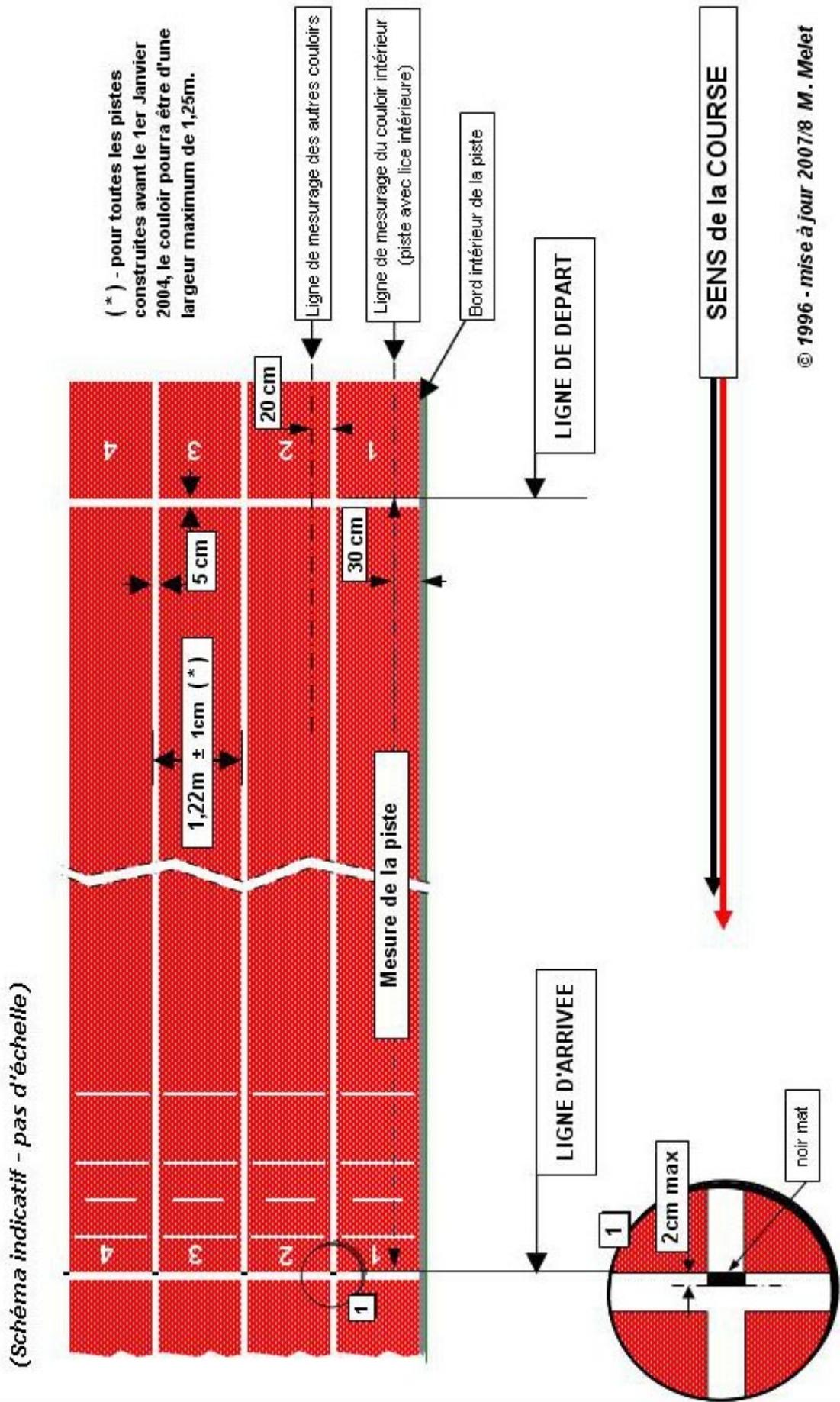
Secteur de 34,92° (34°55')



Piste d'élan Javelot et secteur (environ 29°)

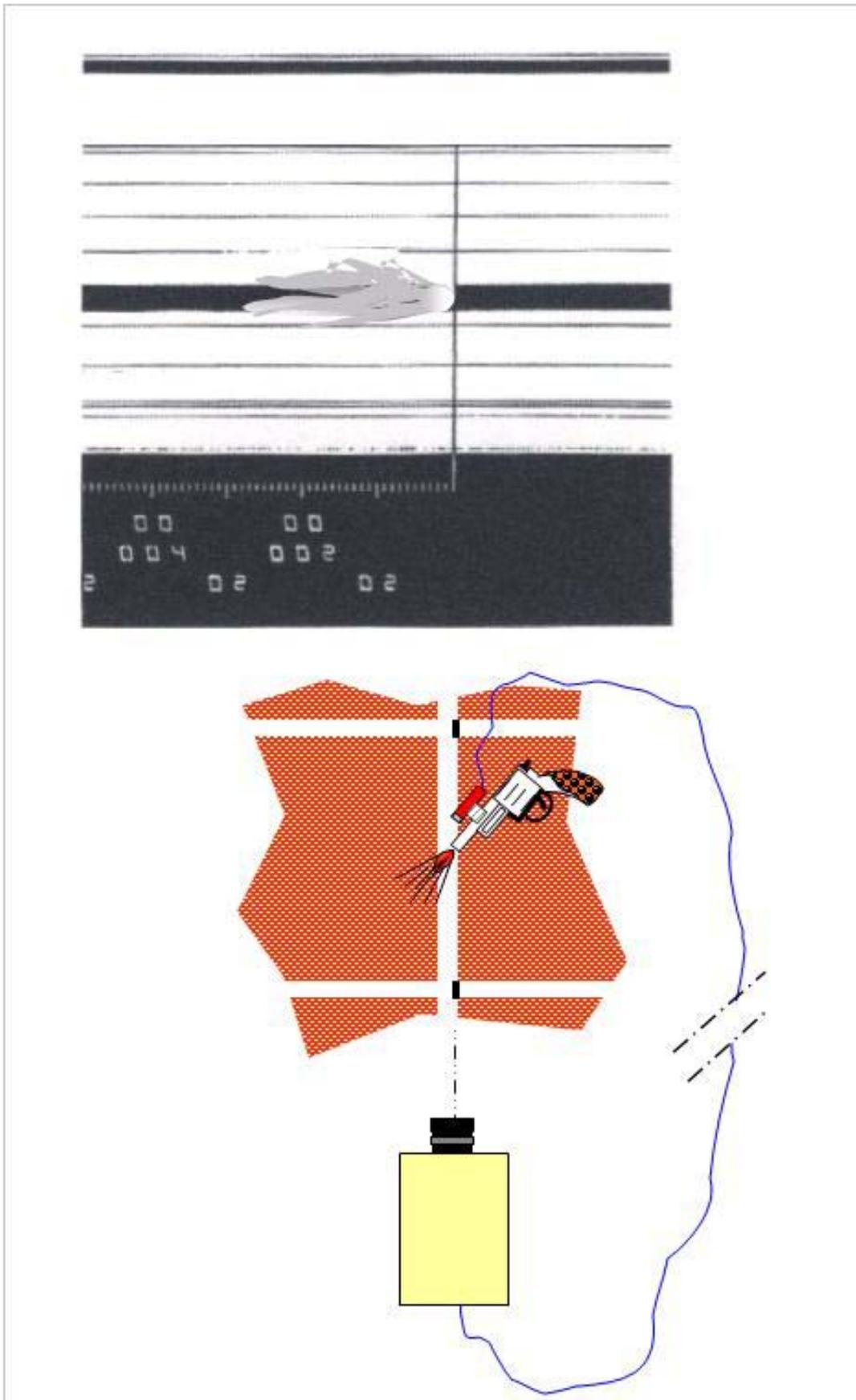


1) Mesure piste

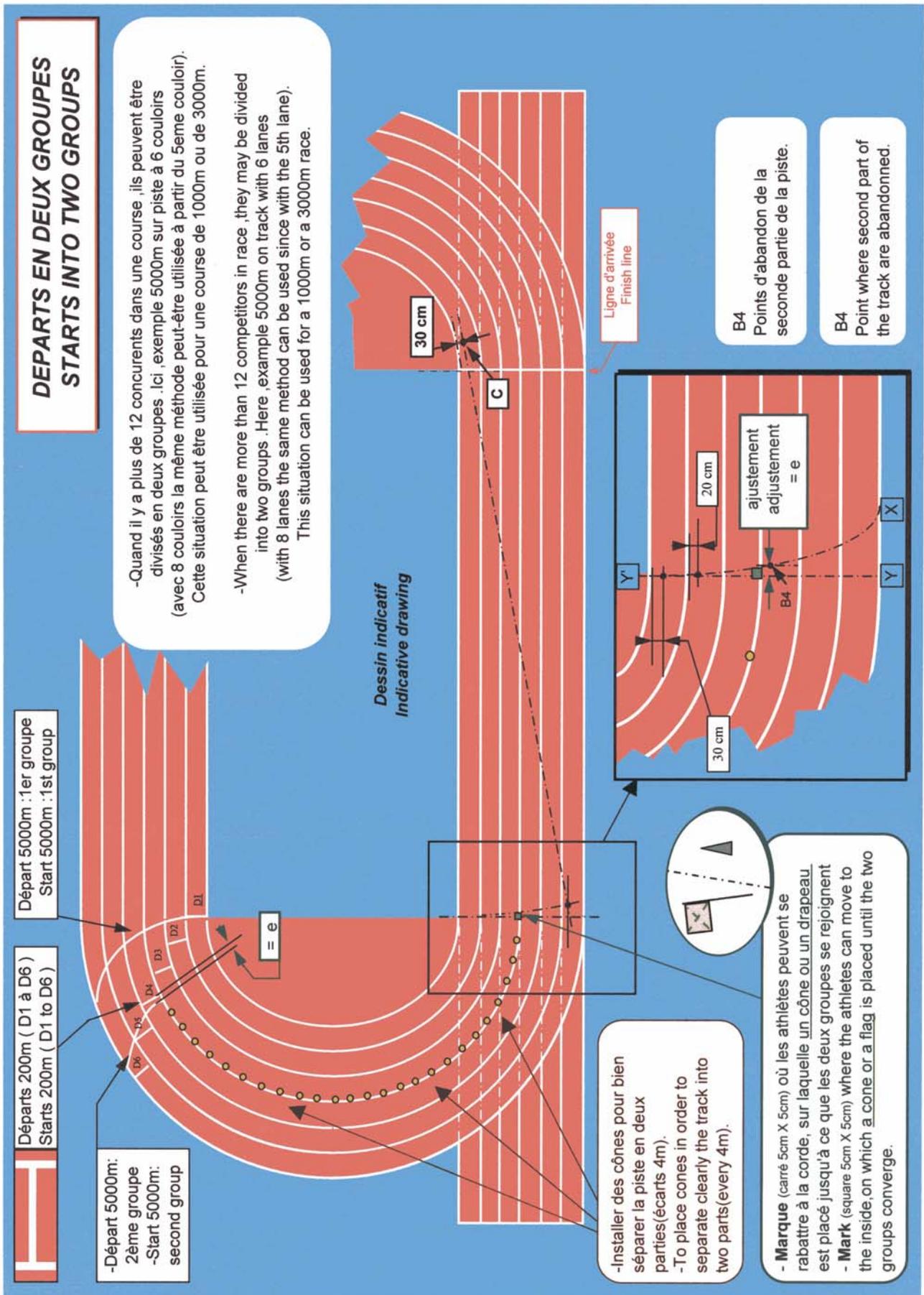


© 1996 - mise à jour 2007/8 M. Melet

2) Faire le point « O »



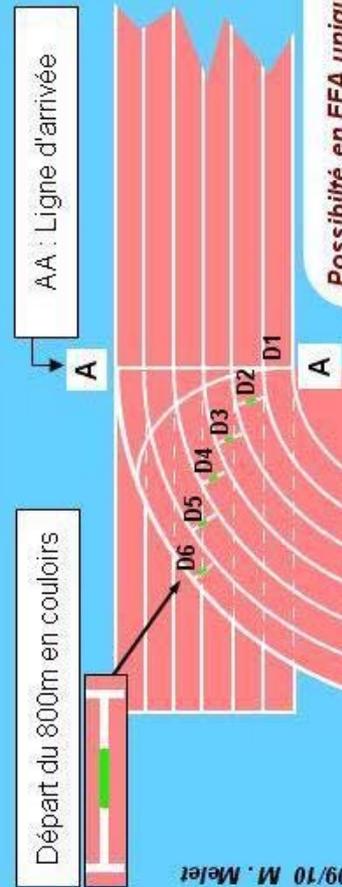
3) Départ dédoublé



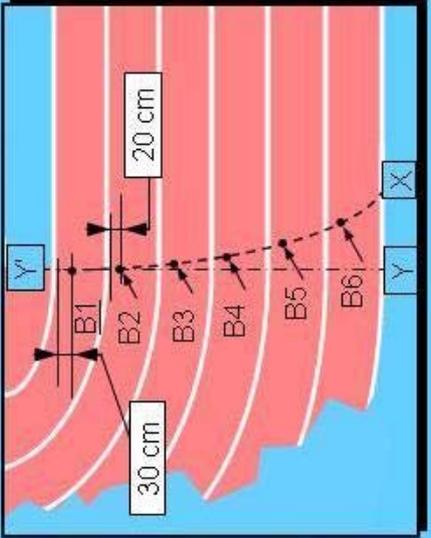
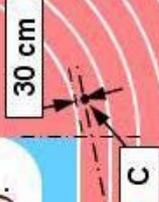
4) 800m

COURSE DE 800 METRES

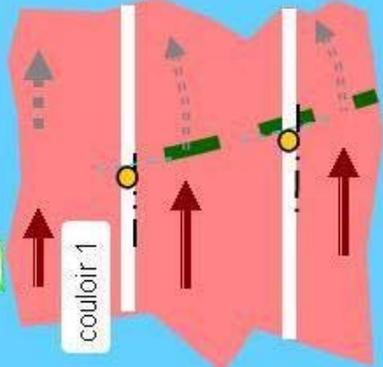
Dessin indicatif



Possibilité en FFA uniquement et suivant choix de la direction de la compétition. La ligne de rabattement est indiquée par un fanion de 1m50 de hauteur au minimum, disposé de chaque côté et à l'extérieur de la piste (tout type de fanion peut être utilisé, le règlement ne précisant pas de couleur; il doit être bien visible autant utiliser une couleur différente de celles utilisées pour les jugements).



OBLIGATOIRE
 - Petits cônes (5cmx5cm) ou prismes, de 15cm de hauteur au maximum, de préférence d'une autre couleur que la ligne de rabattement, et placés sur la ligne des couloirs immédiatement avant l'intersection des lignes de couloir et de la ligne de rabattement.



B2, B3, B4, B5, B6, Points d'abandon des couloirs

© 1996 - mise à jour 2009/10 M. Melet

© 1996 - mise à jour 2009/10 M. Melet